



Aix-en-Provence, le mardi 24 mai 2016

Le bureau national du SNCTA
1 rue Vincent Auriol
13 617 AIX-EN-PROVENCE Cedex

À

Monsieur Alain Vidalies
Secrétaire d'État chargé des Transports
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Objet : préavis de grève des contrôleurs du trafic aérien les 3, 4 et 5 juin 2016.

Copie : M. Patrick Gandil, DGAC – M^{me} Marie-Claire Dissler, SG – M. Maurice Georges, DSNA.

Monsieur le ministre,

Voilà plus d'un an que le directeur général de l'aviation civile a annoncé l'ouverture de négociations. Voilà plus d'un an que le SNCTA négocie une mise en application des nouvelles contraintes réglementaires européennes et une nouvelle organisation du travail rendue nécessaire par la baisse des effectifs, dénoncée par les syndicats, et la croissance soutenue du trafic.

Du 18 au 20 mai 2016, le directeur général a présenté aux représentants des personnels les contreparties sociales aux efforts demandés aux agents.

Une fois de plus, le SNCTA constate l'incapacité de notre administration à définir une politique de gestion des ressources humaines à moyen terme. Celle-ci est pourtant indispensable si l'on souhaite rendre un service public du contrôle aérien sûr et efficace en particulier dans un contexte de forte croissance.

Les contrôleurs aériens français, dont les rémunérations sont déjà nettement inférieures à celles de leurs homologues des autres grands prestataires de contrôle à productivité équivalente, ne peuvent que constater l'écart entre les gains de performance et de productivité dégagés par les réformes demandées d'une part et les propositions de revalorisations faites d'autre part.

En conséquence, le SNCTA dépose un préavis de grève concernant l'ensemble des ICNA et TSEEAC contrôleurs affectés en France métropolitaine, outre-mer ou à l'étranger et couvrant les journées des 3, 4 et 5 juin 2016. Pour les personnels à horaires permanents, ce préavis s'étend du 3 juin 2016 à la prise de service du matin à la fin du service de nuit le 6 juin 2016 au matin.



Le SNCTA revendique :

- la définition d'une politique pluriannuelle de recrutement de contrôleurs aériens permettant une stabilisation des effectifs opérationnels à partir de 2022 ;
- la valorisation des gains de performances et des contraintes professionnelles et réglementaires associées, conséquences de l'augmentation du trafic aérien (actuellement 3 % par an) et de la baisse des effectifs (10 % en huit ans) ;
- l'amélioration des retraites des ICNA par l'augmentation de l'ATC et la publication du décret d'application du complément individuel temporaire (CIT) dans les termes et montants définis en collaboration avec votre ministère en 2013 ;
- s'agissant de l'organisation du travail des contrôleurs aériens, la renégociation du cadre expérimental proposé par la DGAC le 18 février et la valorisation de ces expérimentations en rapport avec les contraintes nouvelles et les gains de productivité dégagés ;
- l'exclusion des contrôleurs aériens du RIFSEEP.

Conformément à la loi, le bureau national du SNCTA est à votre disposition pour une réunion de conciliation.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de notre très haute considération.

Le bureau national du SNCTA

Antoine
BOULET

Nicolas
BERTOLISSIO

Jérôme
LAUTRETTE

Stéphane
LONNÉ

Xavier
PRÉTAT

Philippe
USÉO